

ÉDUCATION

SÉJOURS VACANCES



ÉTÉ 2021

6 - 10 ans
(du CP au CM2)

Vélizy-Villacoublay



SÉJOURS ÉTÉ

Réservations du 1^{er} au 15 mai 2021

Afin de favoriser l'équité des départs pour les séjours de vacances des enfants, la règle d'attribution est la suivante :

- Les enfants qui n'ont pas pu partir au cours de la période estivale 2019, partiront en priorité. Un tirage au sort sera effectué si le nombre d'enfants dépasse le nombre de places disponibles.

Pour être recevables, les demandes devront être renvoyées *entre le 1^{er} et le 15 mai 2021*. Les demandes hors délais ne seront acceptées que sous réserve de places disponibles. Une réponse, vous sera communiquée *le 21 mai 2021 au plus tard*. Il conviendra alors de confirmer la participation de votre enfant par retour de mail afin de rendre votre engagement définitif et ce *avant le 25 mai 2021*.

Où envoyer les demandes de réservations ?

Pour les 6-10 ans (du CP au CM2), seront UNIQUEMENT prises en compte les demandes de réservations se feront via le Portail Famille depuis l'onglet « créer une inscription »

Encadrement et rythme des séjours

> **L'encadrement**, dans les centres, est conforme à la réglementation en vigueur : le personnel possède tous les diplômes requis (BAFA, BAFD, etc.). Le taux d'encadrement est au minimum d'un adulte pour 12 enfants. Toutes les activités sportives sont encadrées par des animateurs spécialisés selon la législation en vigueur.

Un assistant sanitaire diplômé assure le suivi médical des enfants et s'adresse au médecin attitré du centre, en cas de besoin.

> Quelle que soit la spécificité du séjour, le rythme général est adapté à l'âge des participants. Dans l'éventualité où un centre accueille différentes tranches d'âges, chacun des groupes aura son propre rythme de vie.

6/10 ans (du CP au CM2)

14 jours

Du 19 juillet au 1^{er} août

VENDOME
Loir-et-Cher

Vacances au Far-West



Situation et cadre de vie

Situé à Vendôme, à 160 km de Paris, le centre est dans une propriété privée dotée de 3 villages autonomes.

Programme

Les enfants évoluent dans les 3 villages (Cowboy-Indien-Trappeur) et pratiqueront au moins une activité principale :

- Poney ou tir à l'arc
- Découverte du canoë
- Découverte de la voltige ou du Ponyball

Mais aussi : Création de costumes en tissus - Tuniques indiennes - Colliers attrape-rêve - Cabanes - totems
Recherche de pépites d'or - Grand jeu et veillée autour du feu.



Hébergement

Dans une ambiance « Camping », les enfants sont accueillis dans la propriété et découvrent les 3 thèmes proposés.

Chaque village est composé de 12 à 14 tentes, de 6 à 8 vrais couchages chacune et d'une salle de restauration.

Les blocs sanitaires et les douches sont situés dans un bâtiment à proximité.

Transport

Car grand tourisme.

Les indispensables

- Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant.
- Photocopie du test d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs (25 m nage libre).

Coût réel du séjour 795,00 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 79,50 € T4 : 373,65 €

T2 : 159,00 € T5 : 437,25 €

T3 : 294,15 € T6 : 477,00 €

T extérieur 1 : 716,00 €

T extérieur 2 : 795,00 €

Inscription via le Portail Famille, onglet « créer une inscription »



6/10 ans (du CP au CM2)

15 jours

du 12 au 26 juillet

MESNIERE-EN-BRAY
Normandie

Sports et Loisirs

Situation et cadre de vie

Situé à 200km de Paris, le centre se trouve en Normandie, dans le château de Mesniere-en-Bray. Il est entouré de nombreux espaces extérieurs (terrain de football, petite ferme pédagogique...).

Programme

Séjour Sports et Loisirs :

- **Initiation à l'équitation**
- **Visite de Dieppe (balade en bateau et baignade)**
- **Base de loisirs (Kayak + Tir à l'arc + VTT + Paddle)**
- **1 journée au parc d'attraction du Bocasse**

Mais aussi : Visite du château et de la basse-cour - Olympiades - Quizz - Grands jeux - Veillées.

Hébergement

Le château est composé d'unités indépendantes avec des chambres de 2 à 4 lits et des sanitaires complets à chaque étage.

Chaque unité est dotée d'une salle d'activité et de restauration.

Transport

Car grand tourisme ou train.

Les indispensables

- Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant.
- Photocopie du test d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs (25 m nage libre).



Coût réel du séjour 995,00 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 99,50 € T4 : 467,65 €

T2 : 199,00 € T5 : 547,25 €

T3 : 368,15 € T6 : 597,00 €

T extérieur 1 : 895,50 €

T extérieur 2 : 995,00 €

Inscription via le Portail Famille, onglet « créer une inscription »

6/10 ans (du CP au CM2)

14 jours

Du 14 au 27 août

BÉROU-LA-MULOTIÈRE
Eure et Loire

Vacances studieuses



Situation et cadre de vie

Situé à 110 km de Paris, le centre est situé en Eure et Loire, dans un ancien moulin en pleine campagne. Il est entouré de vastes espaces verts, d'un Tipi et d'une piscine sécurisée et chauffée.

Programme

Ateliers remise à niveau :

- 3 modules dans la journée (sport / français / mathématiques)
- Travail sur la méthodologie et sur l'autonomie

Mais aussi : Séances "détentes et loisirs" proposées 4 fois durant le séjour
Fabrication de cabane - Camping - Baignade - Tir à l'arc - Mini-golf.

Hébergement

Le centre est constitué de chambres de 4 à 6 lits, de 3 salles d'activités, d'une grande salle de spectacle, d'un grand préau ouvert et d'une salle de restauration.

Transport

Car grand tourisme.

Les indispensables

- Photocopie de l'attestation d'assuré social de l'assurance maladie stipulant le nom du participant.
- Photocopie du test d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs (25 m nage libre).



Coût réel du séjour 915,00 €

Tranche et participation familiale :

T1 : 91,50 € T4 : 430,05 €

T2 : 183,00 € T5 : 503,25 €

T3 : 338,55 € T6 : 549,00 €

T extérieur 1 : 823,50 €

T extérieur 2 : 915,00 €

Inscription via le Portail Famille, onglet « créer une inscription »



Règlement intérieur

Afin que chaque séjour se déroule au mieux, la ville de Vélizy-Villacoublay demande aux parents de prendre connaissance du présent règlement et de s'engager à le respecter et à le faire respecter par leur enfant.

La réussite de ces séjours est l'affaire de tous !

ARTICLE 1

Les séjours sont ouverts aux enfants dont les parents sont résidents Véliziens et aux enfants du personnel communal.

Si les familles souhaitent inscrire leur enfant sur les 2 périodes (Juillet/Août), il leur sera demandé de prioriser leur demande.

L'enfant sera alors inscrit d'office en liste d'attente pour le séjour positionné en second choix. L'inscription sera validée dans la mesure des places disponibles. Cette disposition est prise afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de participer aux séjours.

L'inscription à un séjour est possible pour toute famille, sous réserve qu'elle n'ait pas d'impayés en cours avec la Ville. L'inscription d'un enfant dont la famille a des impayés en cours de règlement (justificatif à l'appui) est acceptée.

ARTICLE 2

Pour s'inscrire à un séjour, les parents doivent remplir le bulletin de réservation individuel. Pour l'inscription définitive des enfants, les critères suivants seront pris en compte :

- Priorité 1 : les enfants restés en liste d'attente l'année précédente, qui n'ont pas pu partir, sur une période identique.
- Priorité 2 : les enfants qui n'ont pas bénéficié d'un séjour l'année scolaire précédente.
- Priorité 3 : tirage au sort (à l'issue de la période d'inscription) parmi les inscriptions restantes, dans la limite des places disponibles prévues pour le séjour.

Les bulletins de réservation sont à remplir via le Portail Famille depuis l'onglet « créer une inscription ».

Un seul séjour par enfant et par période d'inscription (Juillet/Août). Toutefois si des places restent disponibles, la Ville se réserve le droit d'accepter une deuxième inscription pour une même période.

Règlement intérieur

Après acceptation et sous réserve des critères de l'article 1 et des places disponibles, l'inscription est confirmée par l'envoi du dossier définitif.

Les tarifs des séjours sont établis d'après le quotient familial à faire calculer auprès de la Direction de l'éducation. En l'absence de quotient familial, le tarif de la catégorie la plus élevée sera appliqué.

La facture de paiement du séjour est envoyée par la Direction des finances et de la commande publique de la Ville. Les familles ont la possibilité de régler en trois échéances la somme due. Elles peuvent prendre contact avec la Direction des finances et de la commande publique à cet effet.

La ville de Vélizy-Villacoublay est conventionnée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du dispositif VACAF- Aide aux Vacances Enfants. Si des familles bénéficient de cette aide, elles doivent en informer la Direction des finances et de la commande publique.

Les familles recevront un dossier d'inscription, propre à chaque organisme et devront le renvoyer, dûment complété, signé et assorti des pièces exigées, dans les délais impartis :

- **à la Direction de l'éducation pour les séjours 6 - 10 ans (du CP au CM2)**

Il est particulièrement important de signaler dans ce dossier tout problème de santé pouvant gêner l'enfant lors de son séjour. Pour les séjours à l'étranger, la Carte Nationale d'Identité ainsi qu'une autorisation de sortie de territoire ou le passeport individuel, en cours de validité, sont obligatoires. Les délais d'obtention pouvant être parfois longs, les familles peuvent se renseigner auprès du Service état civil.

Une réunion d'information sur le déroulement des séjours est proposée aux parents par l'organisme. Lors de cette réunion sont abordés des points tels que la vie quotidienne pendant le séjour, les lieux, les recommandations diverses...

Un représentant de l'organisme est présent pour répondre aux questions des familles. Il est vivement conseillé d'y assister. Les enfants sont les bienvenus.

Des enfants d'autres communes peuvent participer au même séjour, les lieux de séjour ne sont pas exclusivement réservés aux Véliziens. Par ailleurs, pour certains séjours, l'éventail d'âges des participants accueillis peut être plus large que celui choisi par la ville de Vélizy-Villacoublay. Toutefois, le fonctionnement du centre respecte la spécificité et le rythme de vie des différentes tranches d'âges par la constitution de groupes de vie homogènes.

Règlement intérieur

Dans des circonstances exceptionnelles, l'organisme peut, avec l'accord de la Ville, modifier le mode de transport. Le lieu de départ et retour à Vélizy-Villacoublay est précisé sur la convocation de départ. Il est instamment demandé aux parents d'être vigilants sur les horaires notés sur la fiche transport qui leur est envoyée.

Tout manquement grave à la discipline dûment attesté par le Directeur du centre pendant un séjour (ex. : consommation d'alcool, comportements violents...) est signalé aux parents et l'exclusion peut être prononcée par le Directeur du centre. Dans ce cas, aucun remboursement n'est effectué.

Les frais de rapatriement, hors motifs médicaux, quel que soit le quotient familial, sont à la charge des parents. Il en est de même pour le coût du transport aller-retour de l'animateur chargé de l'accompagnement du jeune jusqu'à sa famille et du remboursement des dégâts occasionnés.

Le coût du séjour facturé à la famille est dû dans son intégralité.

De plus, dans le cas d'un rapatriement pour raisons disciplinaires, le jeune pourra ne pas être accepté pour participer à un futur séjour.

L'ensemble du trousseau de l'enfant doit être marqué. En cas de perte ou de vol, il n'est prévu aucun dédommagement de la part de la ville de Vélizy-Villacoublay. Il est recommandé de ne pas emporter d'effets de valeur et de prévoir un trousseau adapté au séjour.

ARTICLE 4

Un questionnaire est envoyé à chaque famille pour évaluer la satisfaction des enfants et des parents. Il permet par ailleurs de préparer la saison suivante. Les parents s'engagent à le retourner dûment rempli à la Direction de l'éducation pour les séjours de 6 à 11 ans ou au Service jeunesse pour les séjours adolescents.

ARTICLE 5

La ville de Vélizy-Villacoublay se réserve le droit d'annuler un séjour par manque de participants ou toute autre raison. Dans ce cas, une nouvelle destination pourra être proposée. Toute annulation plus de trois semaines avant le départ entraîne la facturation de 10 % du coût du séjour pour la famille.

Toute annulation moins de trois semaines avant le départ entraîne la facturation de 100 % du coût du séjour.

En cas d'annulation pour maladie ou problèmes familiaux graves (et sur justificatifs), ces modalités ne seront pas appliquées.

En cas d'annulation des activités à l'initiative de l'organisateur du séjour, celui-ci devra proposer un programme d'activités équivalent à celui initialement prévu.

En cas de rapatriement sanitaire ou d'interruption du séjour, suite à accident de l'enfant, les familles bénéficieront d'un remboursement du séjour au prorata des jours non effectués.

La signature du bulletin de réservation par les parents pour un séjour vaut acceptation du présent règlement.

SÉJOURS VACANCES



ÉTÉ 2021